

SAISON 2019-2020

Heures d'ouverture :

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche de 9 h à 12 h 00

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi de 14 h à 16 h 00 Adulte

Mercredi de 14 h à 16 h Ecole de tir



TARIF FFTir SAISON

Jeune de 7 ans à 17 ans : 75 €uros

Junior 18 /20 ans : 140 €uros

Etudiant : 165 €uros

Dame & Senior :195 €uros

Couples : 330 €uros

Une participation à la vie du club (PVC) de 55 € est demandée pour les catégories, junior, dame et senior (étudiant inclus). Cette somme est remboursable à la prise d'une permanence.

Carte d'identité ou Passeport obligatoire.

Tireurs occasionnels : 15 € la séance ; 2 fois/ans.

Une demande préalable est impérative 48 heures avant la séance.

2 ème club : 70 €

La licence est valable du 01/09 au 30/09 A+1



UN PEU D'HISTOIRE

La SOCIETE DES TIREURS MACONNAIS est la plus ancienne Association Sportive de notre Cité. Sa création remonte à 1870. Elle fête donc aujourd'hui ses 148 ans, mais les années ne l'ont pas ridée et elle est toujours aussi active.



LE CLUB

Il compte environ

400 membres, dont une partie se consacre à la compétition : carabine, pistolet, arbalète.

Les disciplines d'hiver sont axées sur le stand 10m, en carabine et pistolet à air comprimé et arbalète Field.

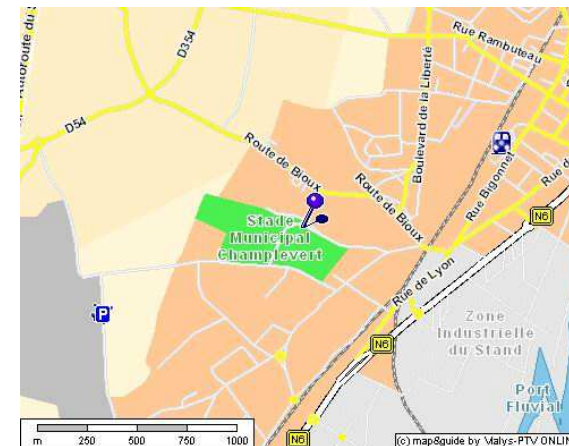
L'été, les tirs se déroulent en extérieur, à 50 m pour la carabine et à 25 m pour les armes de poing.

Les différents championnats se disputent de la façon suivante : après une sélection au stand de Macon, les tireurs entament la saison en se sélectionnant aux départementaux et aux régionaux pour terminer (pour les meilleurs) aux championnats de France.

Les armes de 1ère & de 4 ème catégorie sont soumises à autorisation

SOCIETE DES TIREURS MACONNAIS

PLAN D'ACCES AU STAND



ECOLE DE TIR

Une école de tir fonctionne depuis le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

Dès l'âge de 7 ans, les jeunes peuvent ainsi découvrir les valeurs et les qualités du programme cibles couleurs.



**Nouvelle Discipline à Macon,
Trois arbalètes sont à votre disposition**

Il est rappelé que la société des tireurs mâconnais accueille les personnes handicapées (handisport ; sport adapté).

ADRESSES UTILES

Président :

Pierre André BEGUIN

☎ 06 83 85 69 18

Secrétaire :

Jean Pierre LATHUILIERE

☎ 06 40 27 60 46

Alain GUENIN

☎ 06 32 80 44 33

Trésorier :

Pascale CLEMENT

☎ 06 20 71 28 92



Pour Les Nouveaux

Nouveaux adhérents inscription exclusivement le samedi après midi et le dimanche matin de septembre-octobre (le reste de l'année sur RDV)



VISITE MEDICALE

La demande de licence ne pourra être validée que si un contrôle médical a été effectué et qu'un certificat confirmant ce contrôle a été fourni au club lors de l'inscription.

Le président de club doit donc être en possession du certificat médical pour tout nouveau licencié.

Le président de club doit vérifier l'identité de l'adhérent seul la carte d'identité ou le passeport sont des pièces officielles.

SOCIETE DES TIREURS MACONNAIS

Rue Léo LAGRANGE CHAMPLEVERT
71000 MACON Tél : 03 85 38 03 19

<http://www.societedetir-macon.fr>



S.T.M.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR



LIGUE DE BOURGOGNE